
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du lundi 22 octobre 2012

Présents : 6

L'an deux mille douze et le vingt deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2012, s'est réuni sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

Votants: 6

Sont présents : Pierre, Didier Lamouroux, Annie Possamai, Gilles Frais, Jérôme Trolliet, Gilles Gallès et Christophe Lartigue

Représentés :

Excuses : Romain Roux, Cédric Soulard, Annabelle Cuvellier et Françoise Menel

Absents :

Secrétaire de séance : Jérôme Trolliet

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur la Maire demande d'ajouter trois objets à l'ordre du jour :

- Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espace publics (PAVE),
- Une demande du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Haut-Benauge et
- La vente du bâtiment de la Poste.

Monsieur Jérôme TROLLIET a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Contrat Enfance Jeunesse (DE-2012-22)

Annie POSSAMAÏ présente le Contrat Enfance Jeunesse avec les apports financiers qu'il entraîne. Celui-ci permet partiellement de financer les activités périscolaires qui se déroulent à Mourens, pour l'ensemble du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP). Monsieur le Maire et Annie POSSAMAÏ soulignent que le nouveau directeur des activités périscolaires est Monsieur Jonathan COLOGNI. Il est très apprécié par les enfants et les parents qui prennent part aux activités périscolaires du SIRP.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse est conclu en partenariat avec la CAF de la Gironde, la MSA de la Gironde et la Communauté de Communes du Sauveterrois pour l'accueil Périscolaire géré par le SIRP du Haut Benauge. A ce jour, il y a lieu de renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde pour l'Accueil Périscolaire géré par le SIRP du Haut Benauge, action mentionnée dans le contrat validé par la Communauté de Communes du Sauveterrois.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Mise en réseau des trois bibliothèques DE 2012 25

Monsieur le Maire rappelle que le but de la « mise en réseau » consiste à échanger des livres et à proposer des tarifs communs aux trois bibliothèques, Charlotte ORDONNEAU pilote l'ensemble des projets. Les élus de la Communauté de Communes du Sauveterrois et Madame Charlotte ORDONNEAU, coordinatrice enfance et jeunesse à la Communauté de Communes du Sauveterrois, se sont occupés de trouver un logiciel pour éviter les données papier et afin que les informations soient accessibles aux agents et bénévoles des trois bibliothèques confondues ainsi qu'aux lecteurs.

Monsieur le Maire présente le tableau des équipements informatiques des trois bibliothèques.

Monsieur le Maire explique que le logiciel fonctionne avec une connexion internet. Il donne l'exemple de la Bibliothèque d'Auros qui travaille déjà avec ce logiciel. Chaque bibliothécaire a besoin d'un ordinateur portable, car lors de déplacements à la Bibliothèque Départementale de Prêt elle pourra saisir directement les entrées et les sorties. L'acquisition du matériel est faite par la Communauté des Communes selon le tableau ci-dessous ; à charge pour les trois communes d'en assurer l'entretien et le renouvellement.

| Site | Blasimon | Gornac | Sauveterre | Total |
|--|----------|-----------|------------|--------------------------------------|
| Nombre de postes (tous usages confondus) | 5 | 4 | 7 | 16 |
| Nombre de postes à usage public (dont un Imac) | 2+1 mac | 1 + 1 mac | 2 + 1 mac | 3 mac 5 ordinateurs |
| Ipad (catalogue en ligne) | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Nombre de postes à usage professionnel (dont 3 portables par structures) | 1 | 1 | 3 | 3 portables 2 ordi |
| Nombre d'accès logiciel métier | 1 | 1 | 3 | 5 |

Christophe LARTIGUE demande qui prend en charge les frais d'hébergement, Monsieur le Maire répond que c'est la Communauté de Communes du Sauveterrois car toutes les communes de ce regroupement intercommunal vont en bénéficier. Jérôme TROLLIET apprécie le projet.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire présente l'évolution de la Bibliothèque de Gornac en parallèle avec celles de Blasimon et Sauveterre de Guyenne.

La Communauté va investir sur du matériel qui sera mis à disposition des communes. L'entretien et le renouvellement de celui-ci seront supportés par les communes correspondantes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer la convention qui lie les différentes parties, à savoir : La Communauté de Communes du Sauveterrois, Commune de Blasimon, Commune de Sauveterre de Guyenne et la Commune de Gornac.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Taxe d'aménagement DE 2012 23

Monsieur le Maire explique que depuis la suppression de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) il n'y avait plus de recettes pour la commune lors de construction nouvelle. Monsieur le Maire précise donc que la Taxe d'Aménagement portera sur les nouvelles constructions et est calculée de la manière suivante :

Taxe d'Aménagement = Surface de plancher x Valeur forfaitaire x Taux fixé par la Conseil Municipal

Monsieur le Maire souligne que l'assemblée doit se prononcer sur un taux entre 1% et 5%. Christophe LARTIGUE propose de voter le taux du Conseil Municipal à 1% puisque il est réévaluable à l'année.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2015). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Esplanade Fongrave et Salle d'équipements sportifs – Articulation avec l'architecte

Monsieur le Maire explique que l'architecte, D. Blasquez, s'est déplacé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour rectifier ce qui ne convenait pas. Il a donc délimité sa zone d'intervention différemment que précédemment et le dossier repasse en commission d'accessibilité début Novembre 2012.

Monsieur le Maire présente le plan du terrain avec le rajout du chemin depuis les places des personnes à mobilité réduite vers les terrains de sports. Il évoque ensuite l'aménagement extérieur en présentant le dernier plan qui sera étudié avec le Cabinet Bercat.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un est intéressé pour travailler sur les travaux de l'aménagement extérieur et la salle d'équipements sportifs. Gilles GALLES et Gilles FRAIS souhaitent participer au groupe de travail de ces deux dossiers. Christophe LARTIGUE et Jérôme TROLLIET indiquent qu'ils n'ont pas le temps.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que ce groupe de travail devra participer activement à l'élaboration du cahier des charges car celui-ci déterminera l'appel d'offre avec les entreprises.

Monsieur le Maire rapporte que la Communauté de Communes du Sauveterrois va démarrer les travaux du city-stade qui devrait être prêt pour fin 2012.

Ouvrage vallée de l'Engranne (ASPECT)

Monsieur le Maire fait part de la demande du Président de l'ASPECT : l'Association a créée un ouvrage sur la Vallée de l'Engranne pour valoriser ce livre, l'association souhaite faire une animation de promotion à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal est tout à fait favorable à ce type d'animation et valide ce projet.

Association de Chasse de Gornac

Monsieur le Maire informe que le président de l'association de chasse souhaite voir augmenter la subvention pour couvrir certains de leurs frais. Jérôme TROLLIET refuse car les adhérents payent une cotisation. Monsieur le Maire demande à Jérôme TROLLIET de s'en occuper, il accepte. Gilles GALLES trouve que les associations doivent être subventionnées à part égale.

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique DE 2012 24

Monsieur le Maire explique que la secrétaire du SIRP du Haut Benauge l'a informé qu'il n'y a pas de fond de roulement suffisant au Syndicat pour payer les entreprises ayant fait les travaux au préau de l'école de Gornac. Elle propose deux solutions :

- soit la commune les autorise à faire un prêt-relais et en paye les intérêts,
- soit la commune fait une avance sur les « frais de participation 2013 ».

Le Conseil Municipal vote à 6 voix pour la seconde solution.

Monsieur le Maire propose donc de prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Désignation des articles | | | |
|---------------------------------|---|-----------------|-------------------|
| Num./Chap. Glob. | Libellé | Recettes | Dépenses |
| 61521 / 011 | Entretien et réparations sur terrains | 0.00 | -20 000.00 |
| 6554 | Contributions aux organismes de regroupement | 0.00 | 20 000.00 |
| Total | | 0.00 | 0.00 |

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics

Monsieur le Maire explique qu'il est important de faire coïncider le *Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics* (PAVE) avec l'étude préalable à la *Convention d'Aménagement de Bourg* (CAB). Suite à l'enfouissement des lignes moyennes tension, basse tension, téléphoniques et éclairage public, des travaux de trottoirs et bordures vont devoir être effectués. Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de les faire en fonction du PAVE. La conseillère en PAVE qui travaille sur le dossier de la commune de Gornac propose d'intervenir lors d'un prochain conseil municipal afin d'exposer des propositions d'aménagement.

Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord pour la faire venir, son intervention est chiffrée à 350 euros. L'ensemble du conseil municipal est favorable à sa présentation lors d'une prochaine séance.

La vente de la Poste

Monsieur le Maire se souvient que lors d'un entretien à son arrivée, le Docteur ORLIK, lui avait demandé si la municipalité serait favorable à un projet de maison de santé à titre privé. Actuellement, elle demande à acheter les locaux de l'ancienne poste pour en faire cette maison de santé. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire demande une estimation par France Domaine.

Salon des maires

Monsieur le Maire indique qu'il trouve nécessaire de se rendre au Salon des Maires qui aura lieu le 20, 21 et 22 Novembre 2012 à Paris, notamment pour le projet de l'esplanade Fongrave. Monsieur le Maire et Annie POSSAMAÏ demandent le remboursement pour le trajet et les frais de restauration. Les hébergements sont pris en charge par les voyageurs via leurs familles respectives. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord avec ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 50 minutes.

| | |
|--------------------|----------------|
| Monsieur LAMOUREUX | Le Maire, |
| Madame POSSAMAÏ | |
| Monsieur FRAIS | |
| Monsieur TROLLIET | Le secrétaire, |
| Monsieur GALLES | |
| Monsieur LARTIGUE | |